

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :  
083-248300543-20241219-lmc1362058-DE-1-1  
Date de validation par la préfecture : vendredi 20 décembre  
2024  
Date de publication : 20/12/2024

**CONSEIL METROPOLITAIN DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS  
EN EXERCICE : 81**

**QUORUM : 41**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 19 décembre 2024, a  
été assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

Secrétaire de Séance : VEYRAT-MASSON Béatrice

| PRESENTS | REPRESENTES | ABSENTS |
|----------|-------------|---------|
| 58       | 17          | 6       |

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**N° 24/12/297**

**AIDE FINANCIERE DE LA  
METROPOLE AUX VICTIMES  
DU CYCLONE CHIDO AYANT  
FRAPPE MAYOTTE**

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Valérie BATTISTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Franck CHOUQUET, M. Jean-Pierre COLIN, M. Laurent CUNEO, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent JEROME, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

**REPRESENTES :**

Mme Hélène ARNAUD-BILL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à M. Laurent JEROME, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, Mme Corinne CHENET ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre COLIN, M. Yannick CHENEVARDE ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Anaïs DIR ayant donné pouvoir à M. Patrice CAZAUX, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Corinne JOUVE ayant donné pouvoir à M. Robert CAVANNA, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, M. Philippe LEROY ayant donné pouvoir à M. Olivier CHARLOIS, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Audrey PASQUALI-CERNY ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à Mme Nadine ESPINASSE, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS.

**ABSENTS :**

Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, Mme Pascale JANVIER, M. Jean-David MARION, Mme Valérie MONDONE, M. Bruno ROURE.

## **Séance Publique du 19 décembre 2024**

**N° D' O R D R E : 24/12/297**

**O B J E T : AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES  
DU CYCLONE CHIDO AYANT FRAPPE MAYOTTE**

### **LE CONSEIL METROPOLITAIN**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1, L5211-1 et L2121-22-1,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**CONSIDERANT** qu'un puissant cyclone a dévasté l'île de Mayotte le 14 décembre 2024,

**CONSIDERANT** que les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore stabilisées mais que l'ampleur des dégâts est considérable et que la population mahoraise vit dans une très grande précarité,

**CONSIDERANT** l'Association des Maires de France a mis en place un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » dont est partenaire la Protection Civile, association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et agréée de Sécurité Civile, et présente à Mayotte,

**CONSIDERANT** que l'urgence pour le territoire mahorais est d'assurer le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale et que le soutien mis en place par l'AMF en partenariat avec la Protection Civile vise à répondre à ces urgences,

Et après en avoir délibéré,

## **D E C I D E**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** 10 000 € à la Protection Civile pour venir en aide à la population mahoraise victime du cyclone Chido ayant frappé Mayotte le 14 décembre 2024.

## **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2025 au chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 19 décembre 2024

Jean-Pierre GIRAN

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée



Béatrice VEYRAT-MASSON

Le secrétaire de séance



POUR 75

CONTRE 0

ABSTENTION 0